

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1 et suivants,

Vu la pétition en date du 25 avril 2023 par laquelle l'entreprise ABREU Vincent 3 rue de Kerbigot – 29160 LANVEOC demande l'autorisation de stationner ponctuellement un camion au droit de la parcelle (section cadastrale : HX 213) rue des Jardins en CROZON, pour permettre une livraison de béton le 28 avril 2023, de 13 heures 30 à 17 heures,

**ARRETONS**

- ARTICLE 1**      **Le vendredi 28 avril 2023 de 13 heures 30 à 17 heures**  
L'entreprise ABREU Vincent sera autorisée à stationner ponctuellement un camion pour une livraison de béton au droit de la parcelle (section cadastrale : HX 213) rue des Jardins en CROZON.
- ARTICLE 2**      **Le vendredi 28 avril 2023 de 13 heures 30 à 17 heures**  
Durant la livraison de béton, le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit de la parcelle (section cadastrale : HX 213 ) rue des Jardins en CROZON.
- ARTICLE 3**      Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.  
Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.
- ARTICLE 4**      L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de réputation sera maintenu.
- ARTICLE 5**      Tout véhicule gênant fera l'objet d'une mise en fourrière par un service de dépannage agréé aux frais du propriétaire, sous le contrôle de la gendarmerie ou de la Police Municipale.
- ARTICLE 6**      Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie.
- ARTICLE 7**      Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON  
Police Municipale  
BTA Brigade de Gendarmerie Nationale de Crozon  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme

A CROZON le 25 avril 2023

P/Le Maire :

L'Adjoint délégué



Philippe BRUN